

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-10-9-1

Séance du lundi 15 novembre
2021

PACTES TERRITORIAUX DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE NORD ALSACE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ESCHLIMANN Michèle, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJOGUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne

ABSENTS :

DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYFUS Elisabeth, MEYER Philippe, SCHULTZ Denis

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la circulaire du Premier Ministre n° 6231/SG du 24 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la 9ème Commission Nord Alsace Haguenau-Wissembourg réunie le 4 novembre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au processus de conclusion des Pactes territoriaux de relance et de transition écologique sur le territoire alsacien ;
- Approuve le Pacte territorial de relance et de transition écologique « Alsace du Nord » Nord à conclure avec l'Etat, la Région Grand Est et les autres acteurs locaux, joint en annexe à la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à le signer ;
- Approuve le Pacte territorial de relance et de transition écologique « Pays Rhénan » à conclure avec l'Etat, la Région Grand Est et les autres acteurs locaux, joint en annexe à la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à le signer.

Mme Chantal JEANPERT et M. Etienne BURGER en leur qualité de membres du Conseil d'Administration au sein du SDEA, M. Victor VOGT en sa qualité de Maire de la Commune de Gundershoffen.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité